

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **89 (1953)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MONTREUX, 10 janvier 1953

LXXXIX^e année — N° 1

R 6078

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

V

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

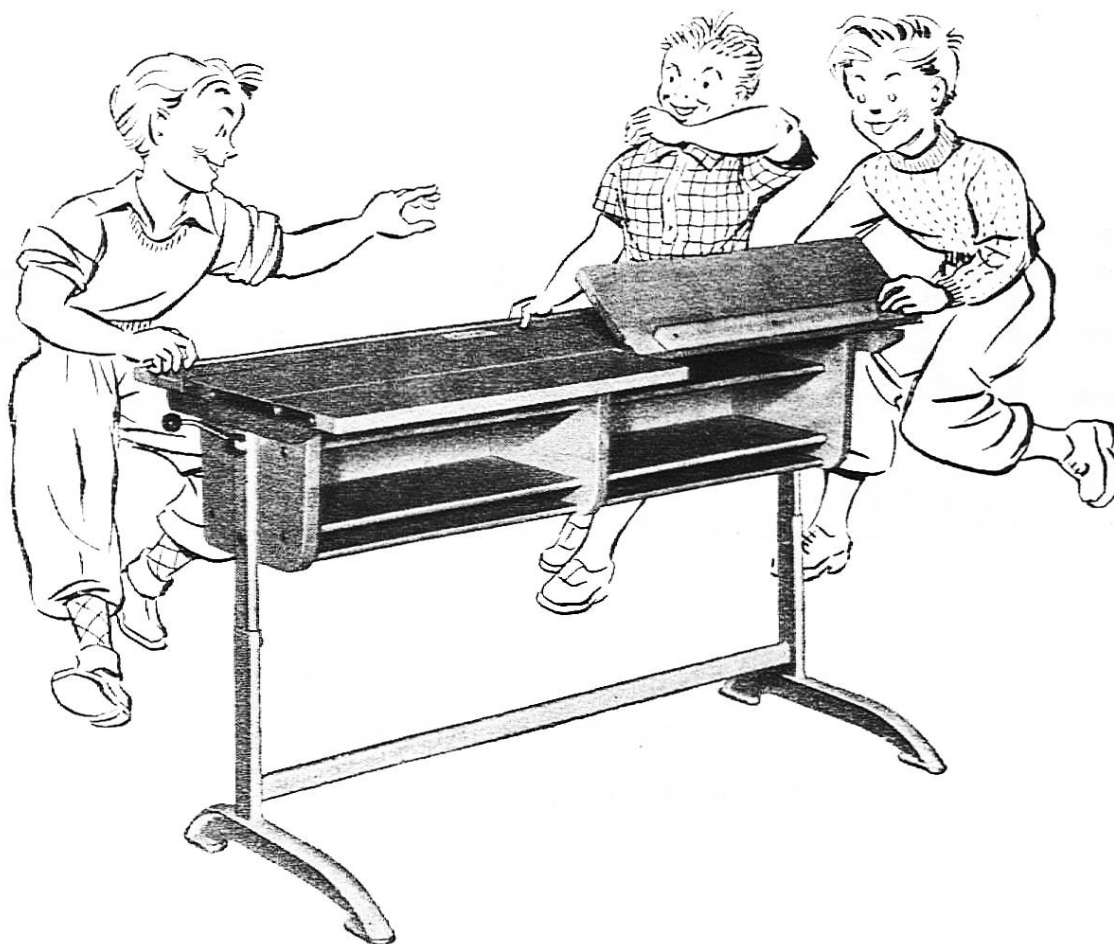
Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



N'ayez aucune crainte, le pupitre d'école MOBIL n'a pas de mal!

Les meubles d'école MOBIL sont fort solidement construits; ils sont juste ce qu'il faut pour des gamins pleins de vie qui ne sentent pas leur force, qui aiment à s'en donner et qui sont habitués à traiter tables et bancs à leur façon! Le bois de hêtre bien reposé et ensuite soigneusement travaillé supporte tout; en outre il confère à la classe un aspect chaudement accueillant. Le pupitre d'école MOBIL, qui est ajustable, possède des pieds spécialement larges, ce qui lui assure une assise particulièrement stable.

★ ★ ★

Mobil



Avant d'acheter du mobilier d'école, demandez notre catalogue, des offres sans engagement d'achat ou la visite de notre représentant.

U. FREI FABRIQUE D'ARTICLES EN BOIS ET EN MÉTAL
BERNECK (S. G.)

Connue depuis des années pour son travail de qualité. Tél. (071) 7 34 23

ECOLE NORMALE DU CANTON DE VAUD

Examens d'admission en 1953

Ils sont fixés du 4 au 7 mars et du 25 mars au 2 avril. **Inscriptions** auprès du directeur jusqu'au **15 février**, à 18 heures. Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la *Feuille des Avis officiels* du 9 janvier ou le *Bulletin officiel* du Département de l'Instruction publique de janvier-février que reçoit tout membre du corps enseignant.

ETUDES CLASSIQUES SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX



TÉL. (021) 23 05 12

LISEZ...

Pour votre amusement

Pour votre culture

BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE

« AU BLÉ QUI LÈVE »

1, rue du Midi, Lausanne

Membres du corps enseignant: 20 % de réduction sur les abonnements

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1953-1954
MERCREDI 15 AVRIL 1953

Examens d'admission : Lundi 13 et mardi 14 avril, à 8 h.
Commencement des leçons : Mercredi 15 avril, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **20 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e à condition de subir avec succès, au printemps ou en automne, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}
14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE
UN AN DE PLUS
POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE:

PARTIE CORPORATIVE: *Bon jour, bon an...* — **Vaud:** Notre prochaine assemblée générale. — Assemblée des délégués S.P.V. — Assemblée générale S.P.V. — Rapport du Comité. — Fédération et commission paritaire. — Journaux pour enfants et Journal des parents. — L'O.S.L. en Suisse romande. — Centrale de documentation. — Emission radioscolaire de Lausanne. — Cinéma scolaire. — Collectivité S.P.V. de la Société vaudoise de S.M. Collective-accidents S.P.V. — La nouvelle loi sur les retraites. — Allocations de résidence. — Echallens. — **Genève:** Escalade 1952. — Groupe d'échange U.A.E.E. — Nécrologie: F. Esquivillon. — Société de T.M. et R.S. — **Neuchâtel:** Au cartel. — Admission. — Communiqué.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Dr William C. Menninger: Attitudes devant l'infirmité.

Partie corporative

BON JOUR, BON AN...

*Bon jour, bon an, bonne semaine,
Honneur, santé, joie prochaine,
Persévérer de bien en mieulx
Et joie d'amours vous doint Dieux,
Ce jour présent, en bonne estraine,
Dame belle trop plus qu'Helaine.
Toujours d'argent la bourse plaine,
Vivre longtemps sans estre vieulx;
Bon jour, bon an, bonnè semaine.*

Ces vœux, exprimés il y a quelque cinq cents ans, vivent « longtemps sans être vieux... » Ils résument fort bien ce que les hommes se sont toujours souhaité et continueront à souhaiter à chaque nouvelle année. Et lorsqu'ils nous demandent de « persévérer de bien en mieulx » ne nous offrent-ils pas une devise qui pourrait être celle des éducateurs de tous les temps ?

Au moment donc où nous venons de reprendre le travail, après les frairies de la nouvelle année, le Comité central S.P.R. souhaite à tous bon courage et bon an.

G. W.

VAUD NOTRE PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Délégués S.P.V. ont décidé, en février 1952, suite à une proposition du Comité Central, quelques modifications concernant nos assises annuelles.

Cette année donc, l'Assemblée des Délégués aura lieu non plus le matin de l'Assemblée Générale, mais une semaine plus tôt, soit le samedi 17 janvier, à 14 h. 15 (voir Ordre du jour plus loin).

Toujours dans le cadre des dites modifications, le rapport du Comité Central ne sera pas lu à l'Assemblée Générale puisqu'il paraît

dans ce même numéro. Chaque collègue pourra ainsi s'en pénétrer et sera à même d'alimenter la discussion de l'Assemblée Générale.

De même, l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale sera quelque peu modifié et la séance commencera par l'Assemblée Générale de la Société coopérative de la Caisse de secours et invalidité.

Dans le but d'intéresser nos membres davantage encore à toutes les causes que défend la S.P.V., nous publions dans le Bulletin un extrait des rapports des délégués S.P.V. auprès des diverses Commissions. Jusqu'à maintenant, ces rapports étaient groupés en un fascicule distribué aux seuls Présidents de sections et aux Délégués.

Enfin, le Bureau de l'Assemblée Générale prévoit pour le dimanche 25 janvier une exposition de matériel scolaire et didactique. Nous reparlerons de ce dernier objet.

M. C.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS S.P.V.

Samedi 17 janvier 1953, à 14 h. 15, au Restaurant Bock.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société coopérative, caisse de secours et d'invalidité S.P.V.
4. Election d'un vérificateur des comptes.
5. Discussion des rapports des délégués auprès des diverses associations.
6. Discussion du rapport de la Commission des assurances.
7. Discussion du rapport de la Commission des Allocations de résidence.
8. Rapport de la Commission du Plan d'études.
9. Rapport de la Commission qui a examiné la modification de l'art. 6 ter des Statuts S.P.V.
10. Communications du Comité Central.
11. Propositions des délégués.

Comité S.P.V. et Conseil d'administration.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S.P.V.

Dimanche 25 janvier 1953, à 14 h. 15, au Casino de Montbenon, Lausanne.

I. Assemblée de la Société coopérative caisse de secours et invalidité

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Budget et cotisation.
5. Propositions individuelles.
6. Elections statutaires : a) du Bureau de l'assemblée ;
b) de deux membres du Conseil d'admin.

1953 K 226

II. Assemblée générale S.P.V.

1. Procès-verbal.
2. Rapport des vérificateurs des comptes.
3. Budget et cotisation.
4. Discussion du Rapport du Comité Central.
5. Discussion de la proposition de l'Assemblée des Délégués concernant la modification de l'article 6 ter des Statuts S.P.V.
6. Propositions des sections.
7. Propositions individuelles.
8. Elections statutaires : a) du Bureau de l'assemblée ;
b) de deux membres du Comité Central.

Comité S.P.V. et Conseil d'administration.

Propositions à l'Assemblée générale

Les propositions individuelles ou de sections doivent parvenir au plus tard le 16 janvier 1953 à M. A. Guidoux, président de l'Assemblée générale à St-Prex.

RAPPORT DU COMITÉ

sur l'activité de la Société en 1952

Sur proposition du Comité et du Bureau de l'Assemblée, les délégués SPV ont approuvé la publication préalable du rapport annuel dans l'Educateur. Outre les quinze à vingt minutes qu'ils y gagneront le jour de l'assemblée, nos collègues auront ainsi tout loisir de lire (... ou de ne pas lire) ce rapport et de formuler leurs observations. Une autre innovation est la publication dans ce même numéro de l'Educateur d'un extrait des rapports de nos commissions permanentes ; cette publication allégera notre propre rapport et intéressera (nous l'espérons du moins) l'ensemble de nos membres et non seulement l'assemblée des délégués. Nos collègues nous diront si ces expériences leur paraissent devoir être renouvelées.

Effectifs. En procédant au recensement annuel de nos forces, nous avons la très grande satisfaction de constater leur sensible accroissement. En effet, nous avons enregistré au cours de l'année 106 admissions et 38 démissions, ce qui nous procure une augmentation nette de 68 membres actifs, amenant notre effectif total à 1494. Nous pensons que rares sont les jeunes collègues qui n'apportent pas leur adhésion à la SPV ; félicitons ces nouveaux venus en leur disant notre joie de les accueillir et en leur adressant nos vœux pour une heureuse et fructueuse carrière. Nous avons été satisfaits d'apprendre que la pénurie de maîtres est presque entièrement conjurée ; si ce n'est pas encore le cas en ce qui concerne les institutrices, la situation ne saurait tarder à redevenir enfin normale. A ceux de nos collègues qui ont quitté l'enseignement au cours de l'année, nous souhaitons de tout cœur une longue et paisible retraite ; nous leur sommes reconnaissants de ce qu'ils ont fait pour l'école vaudoise et pour notre corporation ; nous

savons qu'ils nous restent attachés et continuent à s'intéresser à notre société.

Nos relations. De par ses attributions même, le comité est amené à prendre fréquemment contact avec nos autorités ; nous avons à soumettre de nombreux et divers problèmes et demandes à M. le chef du Département, à MM. les chefs du service de l'enseignement primaire et de l'Office du personnel. Chaque fois que nous avons recours à eux, nous sommes accueillis avec la plus obligeante courtoisie ; nous leur savons gré de l'attention bienveillante qu'ils accordent à nos requêtes.

Nos prédécesseurs ont relevé à maintes reprises l'attachement que portait à notre société M. Georges Chevallaz, directeur de l'Ecole Normale ; ce sentiment est réciproque ; beaucoup plus que le personnage officiel, c'est le collègue et l'ami que nous savions rencontrer quand nous montions au bâtiment de la Place de l'Ours. La sympathie que M. Chevallaz nous témoigne, il semble qu'il ait su la faire partager à ses élèves qui successivement, en belles volées compactes, venaient grossir nos rangs. C'est avec mélancolie que nous envisageons le départ de M. Chevallaz sur la carrière duquel nous aurons l'occasion de revenir.

L'entrevue annuelle de notre comité avec la sous-commission de gestion à l'Instruction publique était devenue une tradition que nous aurions voulu voir se continuer en 1952. Nous regrettons que MM. les députés-commissaires n'aient pas été de cet avis et n'aient pas jugé opportun de répondre à notre invite.

Elles sont nombreuses les associations avec lesquelles nous sommes en communauté d'idées et dont les préoccupations, les travaux sont analogues aux nôtres ; nos relations sont anciennes et cordiales ; nous ne manquons pas de les cultiver de toutes manières, notamment en assistant aux assemblées générales de ces groupements : sociétés pédagogiques genevoise, neuchâteloise et jurassienne ; sous-sections de la SPV (maîtresses d'école enfantine, maîtresses de couture, etc.). Deux importantes manifestations de l'Eglise nationale vaudoise ont aussi reçu une délégation de notre comité : la cérémonie de consécration des nouveaux pasteurs et la journée du centenaire des écoles du dimanche. Mentionnons spécialement les assises annuelles de la Société vaudoise des maîtres secondaires tenues à Rolle et au cours desquelles M. Marcel Post arrivait au terme de sa présidence. Nous rendons encore une fois hommage à la courtoisie, à la serviabilité du parfait président que fut M. Post, à l'amabilité du parfait collègue qu'il est toujours ; nous sommes assurés que, sous l'égide de son successeur M. Henri Thür, nos deux associations continueront à entretenir les meilleurs relations.

Nous n'aurons garde d'oublier la Fédération vaudoise des sociétés de fonctionnaires qui joue un rôle de tout premier plan dans les discussions et les démarches faites au nom de l'ensemble des fonctionnaires et employés de l'Etat. Son président M. Camille Freymond et son secrétaire central Me Alfred Margot méritent l'estime et la reconnaissance de notre corps enseignant pour la compétence, le dévouement et l'objectivité qu'ils apportent à leurs délicates fonctions. Rappelons que la SPV est représentée par deux de ses membres au Comité central de la Fédération : Roger Gfeller et le président SPV.

Notre travail. Le Comité SPV a tenu en 1952 **34 séances** ; si l'on y ajoute les 11 réunions du Comité de la Fédération, les 5-6 convocations du Comité d'Echichens auxquelles nous avons répondu et toutes les entrevues et délégations dont il a été question plus haut, sans oublier le travail qu'il faut fournir à domicile, on conviendra que la tâche de membre du comité SPV n'est pas tout à fait une sinécure. Nous ne songeons du reste pas un instant à nous en plaindre ; le travail absorbant, attachant qui est le nôtre trouve en lui-même sa récompense ; il est toujours intéressant, parfois passionnant, rarement stérile ou ingrat. Par les qualités qu'il réclame : patience, courage, égalité d'humeur, ce travail est une école incomparable ; on y apprend la diplomatie, le sens des responsabilités et aussi l'art de faire bonne mine à mauvais jeu ! Par ailleurs, nous avons la chance de pouvoir compter sur une belle équipe de collaborateurs dévoués et bénévoles à l'activité desquels nous rendons un hommage reconnaissant : membres de commissions, présidents des sections de district, délégués, membres qui à des titres divers nous rendent service et nous aident.

L'assemblée des délégués a tenu 3 séances extraordinaires (13.2. - 3.5. - 25.10.) ; l'objet principal à l'ordre du jour a été les trois fois le projet de Plan d'études. Convient-il à cet égard, et la question a été posée, de confier la solution d'un problème important et urgent à l'Assemblée des délégués, est-il plutôt désirable de convoquer une assemblée générale ou vaut-il mieux employer le procédé de la consultation des sections ? Le comité, s'appuyant sur les statuts (art. 26, dernier alinéa), a adopté la première solution ; on le lui a reproché ; qui a raison ?

Notre organe corporatif a été mis cette année abondamment à contribution, particulièrement en ce mois de janvier 1953. Nous remercions notre bulletinier romand G. Willemmin pour l'obligeante amabilité avec laquelle il accueille notre abondante copie.

On n'attend pas de ce rapport qu'il donne un compte rendu même sommaire du gros travail administratif, pain quotidien du comité ; ces détails seraient fastidieux, ils n'intéressent que... les intéressés : requêtes les plus diverses, correspondance échangée avec autorités, membre du corps enseignant, etc., démarches de toute nature, administration des biens de la société, etc. D'autres problèmes de portée plus générale ont occupé le comité au cours de cette année :

Assurances. L'étude que le comité avait commencée d'une assurance contre les risques de maladie prolongée a été poursuivie par une commission présidée par notre collègue Albert Clavel. L'essentiel de son rapport paraît dans ce numéro. Nous avons aussi examiné avec cette commission le projet d'arrêté sur l'assurance contre les risques d'accidents non-professionnels, élaboré en application de l'art. 80 du Statut. Ce projet a également fait l'objet d'une étude complémentaire dans le cadre de la Fédération, puis renvoyé avec nos observations au Département des finances. Il est donc prématuré d'entrer dans les détails de ce projet qui ne manquera pas de retenir à nouveau notre attention.

Plan d'études. Vers la fin de janvier 1952, le Département nous remit un projet de Plan d'études qu'il nous demandait d'examiner dans un délai assez bref. Le comité obtint de pouvoir soumettre ce projet à une commission désignée par l'assemblée des délégués, la période d'examen étant prolongée d'un mois. A la fin d'avril, la situation était la suivante : la commission demandait de pouvoir consulter le corps enseignant et pour ce faire un délai suffisant, M. le Chef du Département préconisait la discussion du projet avec le comité SPV augmenté de la commission in corpore. Les deux points de vue paraissant inconciliables, il semblait qu'on était arrivé à une impasse. Au début d'octobre, l'affaire s'engagea heureusement sur une voie nouvelle grâce à la compréhension de M. le conseiller d'Etat Oguey. Au cours d'une séance réunie sur l'initiative du chef du Département, le Comité demanda et obtint de pouvoir procéder à la consultation du corps enseignant. Un nouveau projet sera élaboré et examiné par une commission extra-parlementaire où le corps enseignant sera représenté par quatre de ses membres. Nous avons demandé que cette commission soit constituée paritairement. L'enquête organisée dans le courant du mois de novembre a prouvé éloquemment que le corps enseignant participait avec enthousiasme à l'élaboration des actes constitutifs de son école. Une autre enquête organisée par notre collègue A. Chabloz dans les milieux qui reçoivent nos élèves à leur sortie de l'école viendra compléter notre travail. Nous saisissons cette occasion pour féliciter et remercier Chabloz de l'œuvre féconde qu'il accomplit comme rédacteur de l'Educateur.

Loi sur l'enseignement primaire. A la suite d'une consultation organisée il y a cinq ou six ans, le corps enseignant a émis des vœux et des suggestions en vue de la revision de la Loi sur l'enseignement primaire. Une commission extra-parlementaire d'une vingtaine de membres examine actuellement le projet élaboré par le Département. Trois de nos collègues (Mlle Y. Schalk, MM. D. Kohler et P. Gudit) représentent la S.P.V. dans cette commission et y défendent notre point de vue. A l'issue des travaux préparatoires, la S.P.V. et son comité auront l'occasion de faire connaître leur opinion au sujet de certains articles de cette loi qui leur tiennent particulièrement à cœur.

Conseil d'éducation. Notre collègue F. Petit, député, a déposé en mai dernier sur le bureau du Grand Conseil une motion demandant la création d'une commission consultative de l'enseignement (Conseil d'éducation). Dans sa dernière session, sur rapport de M. le député Michel Jaccard, cette motion a été prise en considération et renvoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport. Le comité S.P.V. et l'assemblée des délégués ont approuvé d'autant plus volontiers le texte de cette motion qu'il correspondait à un vœu déjà ancien de la S.P.V., vœu périodiquement réitéré avec celui qui nous tient autant à cœur, si ce n'est plus, de la création d'une Commission paritaire de l'enseignement primaire. Nous souhaitons que les deux aboutissent et attendons avec intérêt le rapport du Conseil d'Etat. Peut-être que ces deux suggestions, qui figurent au nombre des vœux mentionnés plus haut, obtiendront l'approbation des auteurs de la Loi primaire.

Caisse de pensions. La nouvelle loi sur la Caisse de pensions de l'Etat est donc entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1.1.48. Nos collègues en connaissent dans les grandes lignes les caractéristiques qui ont été exposées ici-même à plusieurs reprises. Ce qui intéresse surtout chacun, c'est sa situation particulière. L'article 117 prévoyant que chaque affilié doit recevoir un décompte des sommes dues à la Caisse, nous espérions que tous seraient renseignés au cours de l'année dernière. Or, les organes dirigeants de la Caisse (Conseil d'administration et Gérante représentée par la Caisse des retraites populaires) se sont trouvés devant la tâche gigantesque consistant à transférer quelque cinq mille fonctionnaires des anciennes dans la nouvelle Caisse ; dans ces conditions, on comprendra que l'établissement des décomptes ait subi quelque retard. Les membres du corps enseignant primaire recevront leur fiche dans le courant de janvier ; ils seront d'autre part convoqués à une séance d'information où ils recevront les renseignements leur permettant de se déterminer sur une des huit solutions proposées en ce qui concerne les sommes à verser et la prolongation éventuelle du temps de service.

Conclusion. Ayant résumé ainsi le travail qui fut le nôtre pendant cette année, on nous permettra de terminer par une remarque qui n'a pas le mérite de l'originalité, d'autres l'on faite avant nous.

On sait que les statuts prévoyant pour le Comité central un mandat de 3 ans sont muets en ce qui concerne le président qui reste en fonction généralement une année. Expérience faite, nous nous permettons d'affirmer que cette durée est trop courte et doit être prolongée. La tâche du président est lourde et complexe ; elle nécessite un apprentissage, une mise au courant, qui ne peuvent se faire en quelques jours, mais qui exigent des semaines, voire des mois. Des contacts doivent se créer avec autorités, fédération, associations, etc. ; cela aussi c'est une œuvre de longue haleine. Bref, le président doit dominer sa tâche ; c'est en général quand il est en mesure de le faire qu'il doit passer la main. Nous osons prétendre que cet état de choses est en définitive préjudiciable à notre société ; nous en appelons au témoignage de ceux qui nous ont précédés et qui ne nous démentiront certainement pas. La S.P.V. est la seule association que nous connaissions à pratiquer ce système suranné. Nous espérons que nos collègues voudront bien reconsidérer la question et proposer éventuellement une modification des statuts dans ce sens.

On voudra bien croire que le comité en charge, qui va du reste arriver au terme de son mandat, ne présente là qu'une simple suggestion qui lui est inspirée par le seul souci des intérêts de notre S.P.V. Il considère que c'est un devoir, pour lui comme pour tous les membres, que de chercher à améliorer sans cesse notre organisation, à la rendre plus efficiente et, partant, notre société plus forte.

Le comité :

A. Jeanprêtre, président M. Clavel, bulletinier
A. Corthésy, vice-présidente P. Gudit, caissier
P. Vuillemin, secrétaire

FÉDÉRATION ET COMMISSION PARITAIRE

Pour des raisons pratiques — dans la mesure du possible, les questions figurant à l'ordre du jour de la Commission paritaire sont préalablement étudiées et débattues dans le cadre de la Fédération des fonctionnaires — le C.C. de la S.P.V. a profité du départ de notre collègue Alexis Chevalley pour lier les mandats de délégué à la C.P. et à la Fédération. Cette mesure est heureuse : elle permet à votre représentant d'intervenir simultanément et plus efficacement dans deux directions.

Fédération

A la Fédération des sociétés de magistrats, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, qui groupe près de 5000 fonctionnaires sous la présidence compétente et dévouée de M. Camille Freymond, nous avons poursuivi un travail utile ; il nous a toujours été possible d'expliquer à nos collègues de l'administration centrale certaines situations particulières au corps enseignant et de rechercher librement, en s'inspirant d'une loyale collaboration, des solutions équitables respectant les intérêts de toutes les associations.

Nous ne voulons pas présenter un rapport complet sur l'activité considérable de la Fédération durant le dernier exercice ; nous nous contenterons d'énumérer quelques-uns des problèmes qui ont retenu tout spécialement l'attention de son comité central :

- a) amélioration de l'allocation complémentaire pour 1952 ;
- b) application de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, votée par le Grand Conseil le 12 décembre 1951 ;
- c) projet d'arrêté sur l'assurance contre les risques de maladie et d'accidents professionnels, en application de l'art. 79 du statut.

Ce dernier point a retenu longuement l'attention des représentants de la S.P.V., la commission d'experts désignée pour préparer le dit arrêté ayant été chargée de reprendre ses travaux afin de compléter le texte prévu par des dispositions relatives aux **accidents non professionnels**, en application de l'art. 80 du statut.

Le nouveau texte, mis au point pour donner satisfaction aux Communes qu'inquiétait la multiplication des accidents provoqués par l'usage de véhicules à moteur et les conséquences financières que cela entraînait, a provoqué pas mal d'objections et de réserves au sein des T.F. Le problème posé par l'application de l'art. 80 n'est, pour l'instant, pas résolu et devra faire l'objet d'une étude complémentaire en collaboration avec la Fédération du personnel de l'Etat.

Commission paritaire

Diverses mutations sont intervenues dans la composition de cette commission. En ce qui nous concerne, A. Chevalley, suppléant, a été remplacé par Louis Monnet, Montreux.

La C.P. continue à veiller avec un soin jaloux à ce que l'esprit du Statut soit respecté. Elle a consacré une bonne partie de ses travaux à la classification de nouvelles fonctions, à des recours, à la durée du travail et au régime des vacances des établissements hospitaliers et

psychiatriques. Tout récemment, elle a eu à s'occuper d'un problème délicat soulevé par les modalités d'application relatives à la mise à la retraite et du droit aux vacances des membres du corps enseignant. Après de nombreuses et laborieuses discussions, la C.P. finit par admettre que les textes légaux existants — lois primaire et secondaire — réglaient le droit aux vacances du corps enseignant.

Roger Gfeller.

JOURNAUX POUR ENFANTS ET « JOURNAL DES PARENTS »

« Cadet Roussel », « L'Ecolier romand », « Caravelle » et le « Journal des Parents » sont des éditions Pro Juventute rédigées, administrées et diffusées, depuis le printemps 1951, par le Secrétariat vaudois pour la Protection de l'Enfance.

« **Cadet Roussel** ». Le cadet de nos journaux continue à se développer. La propagande est plus facile auprès des élèves de 7 à 8 ans que chez les plus grands qui ont déjà davantage de sens critique et des goûts plus divers. Les concours de coloriage ont un succès énorme. Quant aux bricolages, ils sont bien accueillis.

« **L'Ecolier romand** » se développe également. Comme il est distribué conjointement avec « Caravelle », il est très difficile de se rendre compte de leurs succès respectifs.

De toutes façons, bien que nous avancions et que le cercle de nos collaborateurs et de nos lecteurs augmente, nous avons encore un très gros effort à fournir pour améliorer notre formule, concurrencer les journaux étrangers et gagner les enfants paresseux à la lecture.

Nous constatons que nos abonnés aiment de plus en plus les images ; ils sont enchantés de retrouver d'une fois à l'autre un personnage dont ils connaissent le visage, le caractère, et dont ils admirent les prouesses.

L'appui que nous accorde le corps enseignant directement en contact avec nos lecteurs est précieux. Ce que le maître pense de nos publications, la façon dont il les présente est le plus sûr élément de nos succès.

Notre rédactrice, Mlle Andrée Schaeren, désire poursuivre ses visites de classes pour expliquer comment se fait un journal ; elle serait en outre enchantée de participer à une séance d'une section S.P.V. et aurait ainsi l'occasion d'entendre les remarques et les suggestions des collègues.

La formule rédactionnelle de « **Caravelle** » a été revue et, après l'énorme succès du concours policier, nous continuons de bon pied. Le dit concours a dépassé nos espérances par la quantité et la qualité des réponses. D'autre part, il a fait parler de nos journaux dans la presse romande.

La publication de nos trois revues continue hélas à laisser de gros déficits ; ce n'est que grâce aux subsides des Départements de l'Instruction publique, des Sociétés pédagogiques et d'associations, dont nous citerons au moins Pro Helvetia, que la diffusion des journaux d'enfants peut être poursuivie.

« **Journal des Parents** ». Celui-ci a publié ces derniers mois les conférences données à « l'Ecole des Parents » de Lausanne. Ces cours ainsi que les articles en général ont été très appréciés ; de nombreux lecteurs ont en effet exprimé leur satisfaction. Mais, malgré ces encouragements et ces félicitations, le nombre des abonnés n'augmente pas.

La situation financière du journal est très alarmante ; si l'administration de cette revue de la vie familiale ne trouve pas, d'ici au 31 mars 1953, 1000 abonnés, le Journal des Parents ne pourra être publié que tous les deux mois seulement ou même sa « disparition » devra être envisagée. Cependant, la rédaction et l'administration restent confiants et espèrent que grâce au corps enseignant, en particulier, ces 1000 abonnés pourront être trouvés. *Le délégué S.P.V. : J. Born.*

L'O.S.L. EN SUISSE ROMANDE

Propagande. Elle reste la préoccupation majeure et constante des dirigeants de l'œuvre qui concentrent actuellement leurs efforts sur Fribourg et Valais où l'on ne connaît pas encore les éditions O.S.L. Les résultats de la vente en 1952 ne sont point encore connus, mais on a tout lieu de croire qu'ils ne seront pas inférieurs à ceux de 1951.

Si les responsables s'attachent à diffuser toujours plus largement les brochures, c'est, d'une part, qu'ils désirent faire bénéficier un grand nombre d'enfants des bienfaits de saines lectures et d'autre part, qu'une vente abondante permet l'édition de brochures nouvelles toujours plus nombreuses. (Une brochure nouvelle pour 10 000 exemplaires vendus.)

Le stand au Comptoir a connu le même succès que les années précédentes puisqu'il a permis de vendre en 15 jours 5800 brochures ; c'est en outre l'occasion pour les responsables d'entrer en contact avec des enfants et des parents, d'entendre leurs réflexions fort encourageantes.

Nouvelles publications. A côté des questions de propagande et de vente, le principal souci du comité est de trouver sans cesse des textes nouveaux susceptibles de plaire aux enfants. Il faut lire beaucoup de manuscrits avant de découvrir un texte qui réponde aux vœux de nos jeunes lecteurs. C'est pourquoi un nouveau concours littéraire a été organisé qui, nous l'espérons, procurera des œuvres de valeur pour remplacer les brochures dont l'édition tire à sa fin.

Le concours littéraire « Pour les tout petits » a permis la publication de deux brochures qui enchantent les 5 à 7 ans.

Le comité de l'œuvre exprime sa vive reconnaissance aux membres du corps enseignant qui veulent bien collaborer avec lui en exposant à la vue de leurs élèves les brochures que le dépositaire de district leur envoie une ou deux fois par année. Il se permet d'exprimer le désir que les textes de l'O.S.L. ne soient pas utilisés pour des lectures en classe à haute voix, car son souci est de vendre le plus de brochures possible pour pouvoir renouveler et enrichir sans cesse la collection qu'il met à la disposition de la jeunesse.

Le représentant de la S.P.V. à l'O.S.L.

A. Chabloz.

LA CENTRALE DE DOCUMENTATION

Les prêts de la Centrale de documentation ont été de 13 541 en 1952, soit une augmentation de 3008 sur l'année dernière.

Ceux qui voudraient se renseigner sur les films fixes pourront aller à la Centrale où il y a une camera. M. Ed. Rochat, directeur, aura même la gentillesse de se rendre chez ceux qui désireraient une démonstration. Si quelqu'un fait un travail relatif à un tableau, nous lui serions reconnaissants de l'envoyer à la centrale afin que d'autres puissent en profiter. En 1952, 104 tableaux, 108 films fixes et 170 clichés, 5 cm. x 5 cm., ont été achetés.

Les délégués de la S.P.V. : C. Grobéty et A. Borloz.

EMISSIONS RADIO-SCOLAIRES DE LAUSANNE

Activité de la Commission locale de Lausanne

En une trentaine de séances, les membres de la Commission ont élaboré le programme des auditions destinées à nos écoliers romands, choisi les collaborateurs, examiné avec un soin scrupuleux les manuscrits soumis, adapté le mode de présentation qui convient au sujet proposé.

... La Commission se permet de vous rappeler qu'elle met très volontiers un conférencier, avec appareils de présentation d'une ou deux émissions types, etc., à la disposition des sections pédagogiques qui en exprimeraient le désir.

Programme

39 émissions ont été offertes à nos écoliers romands en 1952. De la statistique établie par les soins du Département de l'Instruction publique, Service de l'Enseignement primaire, 305 classes vaudoises totalisant 3008 émissions, ont utilisé la radioscolaire comme moyen d'enseignement supplétif pendant le dernier exercice...

Documentation

Les Feuilletts de documentation : « La Radio à l'Ecole », riche source d'illustrations nécessaires à une préparation convenable des auditions, permettent de créer un « terrain » d'évocations visuelles, et de suppléer ainsi en partie aux lacunes de la radiodiffusion.

Cette publication rend le plus grand service aux maîtres et élèves ; elle peut prendre place dans les cahiers de sciences, d'histoire, de géographie, de français et également dans le fichier de documentation du maître. On souhaiterait voir augmenter le nombre des abonnés. Une forte participation des élèves permettrait d'en améliorer encore la présentation.

Rapport d'écoute

Hélas ! trop rares encore, sont les maîtres vaudois qui utilisent ces formules (jointes à l'envoi des Feuilletts) si simples, si rapides à compléter ; elles autorisent précisément le corps enseignant à émettre une appréciation, une critique constructive sur chaque émission. C'est

le seul moyen de contrôle qui permet à la Commission de connaître le rendement d'une émission, et de tenir compte dans la mesure du possible de ces observations dans la préparation des futures émissions.

Conclusion

Permettez-nous, au nom de la Commission, d'attirer votre attention sur certains points à observer pour que les émissions destinées à nos écoliers portent tous leurs fruits :

- a) Choisissez les émissions qui conviennent au niveau intellectuel, au milieu de vos élèves, et au programme parcouru ;
- b) Prenez-en moins, mais préparez-les minutieusement ;
- c) Utilisez les Rapports d'écoute et envoyez-les nous.

E. Bignens.

CINÉMA SCOLAIRE

Si la Commission départementale chargée de s'occuper du cinéma scolaire ne s'est réunie qu'une fois cette année, les sous-commissions régionales chargées de visionner les films de la Centrale de Berne ont par contre pu se mettre au travail et certaines l'ont déjà terminé. La plus grande sévérité a présidé à la sélection de ces films. Le Département publiera dans un prochain « Bulletin officiel » la liste des films acceptés pour les écoles vaudoises.

Il paraît de plus en plus souhaitable :

1. que la Centrale de documentation scolaire ait prochainement un dépôt de films qui pourraient être remis gratuitement aux écoles ;
2. que des efforts soient entrepris pour que ce moyen d'enseignement soit introduit dans le plus grand nombre possible de nos écoles

Barbey.

COLLECTIVITÉ S.P.V. DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

En 1952, notre Caisse maladie-accidents a continué à rendre les services que ses membres sont en droit d'attendre de cette institution mutualiste. L'effectif a augmenté d'une façon réjouissante et, fait à noter, nombreux sont les jeunes collègues qui s'assurent contre les conséquences de la maladie.

Rien de particulier à signaler sinon que le secrétaire-caissier ne peut que se féliciter de l'amabilité de ses correspondants, de même qu'il apprécie la ponctualité dans le versement des cotisations de la presque totalité des membres.

F. P.

COLLECTIVE - ACCIDENTS SPV

De 250 membres, la collective passe à 400 membres, augmentation réjouissante.

22 sinistres ont été signalés : les indemnités versées vont de 17 fr. à 3 400 fr.

Le contrat de faveur que la Mutuelle nous a consenti est très avantageux et défie toute concurrence. Il est donc souhaitable que les membres désirant conclure une assurance accidents ne s'y décident qu'après s'être renseignés, pour comparaison, auprès du préposé.

P. Jaquier.

LA NOUVELLE LOI SUR LES RETRAITES

Ses organes en sont l'**assemblée des délégués** (30 membres dont 15 sont les représentants des associations du personnel) et le **conseil d'administration** formé de 5 membres : 2 d'entre eux ont été présentés par les délégués du personnel, MM. Post et Freymond.

Le personnel est ainsi intéressé à la gestion de la caisse ; cette collaboration ne peut que produire des fruits.

Une des premières tâches de ces organes fut de préparer, sous forme de fiches, une espèce de jurisprudence de la loi. Durant les 6 séances qu'elle a tenues, l'assemblée des délégués où siègent 3 représentants de la S.P.V. a eu à s'occuper de questions de réengagement, de dépôt d'épargne, de traitement cotisant, de transfert, etc.

Le problème du rachat a attiré particulièrement son attention de manière que chacun soit parfaitement renseigné et pour rendre supportable cette nouvelle retenue sur les traitements.

J. Mivelaz.

ALLOCATIONS DE RÉSIDENCE

La commission de la SPV chargée d'étudier la question des allocations de résidence a fait une enquête dans toutes les communes urbaines et mi-urbaines du canton.

Les conclusions suivantes ont été tirées des réponses que nous avons reçues :

1) Le problème des allocations de résidence tel qu'il est résolu actuellement ne donne pas satisfaction aux membres du corps enseignant primaire de ces communes.

2) La majorité des instituteurs et institutrices qui ont répondu demande que le comité de la SPV intervienne auprès du Département de l'instruction publique et des cultes pour modifier cet état de choses.

3) Une partie des réponses propose un changement du statut des fonctions publiques cantonales et une autre estime que les démarches directes auprès des autorités locales sont le meilleur moyen pour trouver une solution convenable.

La commission a longuement discuté d'une demande de modification du statut et est arrivée à la conclusion que, pour le moment du moins, il est préférable de ne pas toucher à cette loi sur ce point. Il vaudrait mieux tenter de faire inscrire le principe des allocations de résidence dans la nouvelle loi primaire.

La commission n'a malheureusement pu arriver qu'aux conclusions suivantes :

1) Demander au comité de la SPV de faire comprendre à M. le chef du Département de l'instruction publique et des cultes l'injustice qui existe actuellement au détriment des instituteurs et institutrices des petites villes et de le prier d'examiner comment on pourrait améliorer cette situation.

2) Il serait bon aussi de faire connaître, avant les périodes de mises au concours, les conditions financières des collègues de ville (loyer, impôts, etc.).

3) Enfin, nous prions tous ceux que cela concerne de multiplier et de renouveler les démarches auprès de leurs autorités et d'être aussi tenaces dans leurs revendications parfaitement justifiées que dans leur labeur de tous les jours.

Louis Mennet

SECTION D'ECHALLENS

Gymnastique : Mardi 13 janvier 1953, à 17 heures (Grande salle du Château).

GENÈVE

ESCALADE 1952 - MERCREDI 10 DECEMBRE

C'est en la salle des Vieux-Grenadiers, devant plus de cent cinquante participants, dont un bon nombre de messieurs que nous nous réjouissons d'accueillir, que Mlle A. Hermatschweiler prend la parole. Après avoir salué le corps des inspecteurs, presque au complet, la Présidente de l'Amicale ouvre cette séance commémorative, la dernière, annonce-t-elle. Pour célébrer dignement le 350^e anniversaire de l'Escalade, l'Union des Dames et l'Amicale ont uni leurs efforts et leurs talents. C'est au groupe toujours dévoué et fidèle des « acteurs » comme aussi à celles qui confectionnèrent la ravissante décoration des tables (groupe des Jeunes) que vont tous nos remerciements.

Nous passons ensuite à la commémoration de l'Escalade, partie « sérieuse » de la soirée. Mlle G. Basset, austère et cependant somptueuse Genevoise, dit le récit de Piachaud, tandis que Mme O. Chappallay lui donne fort adroitement la réplique et qu'un petit groupe anime certains passages par des chants et un bruitage savamment réglé.

Un vibrant Cé Qué l'Aino clôt cette évocation et chacun refait ses forces en dégustant un repas fort bien préparé. Mais bientôt, on s'agite du côté de la « troupe » et la partie récréative commence.

« Il nous fallait un leit-motiv
Et nous avons choisi l'Enfant... »

nous dit avec bonne grâce Mme Mertens, auteur des ravissants couplets qui nous enchantèrent en servant de lien aux chansons, poèmes et rengaines évoquant l'enfance, l'âge scolaire et même les premières amourettes, puisqu'on chantait l'enfant de sa naissance au... concours d'admission aux études pédagogiques !

L'enfant, nous le voyons d'abord tout petit, bercé doucement par sa mère, puis bambin, découvrant le monde.

Puis, c'est l'entrée à l'école et les rondes de jadis, tournées et chantées par des écolières à gros nœuds papillon :

Au matin le soleil brille...
Vive l'eau...
La petite hirondelle...

doux souvenirs pour certaines...

En parallèle, voici les chansons des petits de 1952 :

Kokoriko
Le petit esquimau
L'épicier de mon quartier

Après l'apprentissage de la lecture,

« quelle que soit la méthode
Malgré les changements de mode... »

voici le moment émouvant où le petit enfant...

« S'en va « camber » le fossé
Le fameux fossé légendaire
Qui mène à l'école primaire ! »

Après avoir suivi Petit Jean sur le chemin de cette école avec « Rividididititi », nous y pénétrons pour nous édifier des résultats surprenants obtenus grâce aux méthodes et au corps enseignant, tous deux modèles. Vraiment,

« On n'est pas retardataires
Et l'on marche avec son temps
A l'école pri pri
A l'école mé mère
A l'école primaire. »

Mais à cet âge dit scolaire, l'imagination et le rêve ne perdent pas leurs droits. « Meipe » dit de façon délicate, nous le rappelle.

Encore un saut dans le temps et c'est l'heure du Collège (Va Nicolas, profite d'apprendre...) ou de l'Ecole Secondaire, où elles aussi, désormais les jeunes filles déclinent Rosa, la rose... Temps heureux, heures studieuses mesurées par le vieux carillon qui sonne aussi l'heure d'aller « Danser sous les ormeaux », ou de rêver sous les étoiles « en faisant des galipettes... ».

Mais bientôt, fini de rire ! il faut songer à l'avenir. Et comment ? Tout naturellement, en préparant le concours ! Et c'est sur une vision de candidates quelque peu affolées, s'exerçant à la natation sur tabouret ou charmant l'auditoire par leurs accents mélodieux (?) que se termine — trop vite — cette délicate et fine évocation.

Il n'est pas possible de citer ici toutes les actrices. Remercions donc chaleureusement, après Mlle Nydeck qui le fit ce soir-là au nom de l'assistance, Mme Mertens, talentueux auteur, Mlle Basset, spirituelle animatrice, Mlle Maunoir, qui assurait l'accompagnement, et Mlle Foex, habile metteur en scène, ainsi que toute la troupe, qui n'ont pas craint de se dépenser sans compter pour notre plaisir.

Intérim.

GROUPE D'ECHANGE DE L'U.A.E.E.

Prochaine réunion : le **lundi 12 janvier 1953**, à 16 h. 45, Ecole de St-Antoine. Apporter : Tampons de chiffres, 28 perles bois d'une couleur et 28 d'une autre, coton à broder, poinçon, feutre, double-décimètre.

F. S.

NÉCROLOGIE

F. Esquivillon. François Esquivillon, instituteur retraité, nous a quittés voilà trois semaines, emporté par une courte maladie. Il avait enseigné à Céligny durant 33 ans, de 1909 à 1941.

Ayant d'abord fait aux Beaux-Arts de Genève des études complètes d'architecte, il fut tôt déçu par la réalité, car il ne pouvait immédiatement donner toute sa mesure de jeune et fougueux idéaliste.

C'est alors qu'il se sentit saisi par la vocation pédagogique et voua désormais tout son temps, ses soins et ses talents aux enfants de 9 à 15 ans de l'enclave genevoise. Il contribua ainsi à former l'âme actuelle de ce petit coin de terre — qu'il appelait le Bouquet de pays — et qui est un de ces lieux enchanteurs où souffle l'esprit.

Il avait toutes les qualités d'un homme fin, bon, juste, sensible, extrêmement consciencieux, plus celles qui font le vrai pédagogue, maîtrise de soi, modestie et savoir. C'était le type de l'éducateur qui a compris le sens profond de sa mission: on ne peut bien enseigner les enfants qu'en les éduquant et les aimant.

Collègue parfait, de bon conseil, toujours écouté au sein des deux sociétés qui lui tenaient à cœur: l'*Union des Instituteurs* et le *Groupe des maîtres secondaires ruraux*.

Pendant quelques années, il a fait preuve de véritables qualités de metteur en scène, lesquelles avaient valu au « Lilas » d'alors, un succès apprécié des lieues à la ronde.

Que Mme Esquivillon, son épouse et notre collègue, trouve ici l'expression de la sincère sympathie de l'*Union des Instituteurs*.

E. F.

COURS DE VANNERIE (ROTIN)

Programme. 1. Corbeille à ouvrage ; 2. Petit plateau ; 3. Dessous de plat ; 4. Corbillon ; 5. Lien de serviette.

Horaires. 6-7 séances, le lundi de 16 h. 45 à 18 h. 45, dès le **lundi 26 janvier 1953**, à l'Ecole du Grütli, 3e étage, salle 30.

Maître de cours. L. Dunand.

Conditions. Membres de notre groupement, Fr. 10.— ; non-membres, Fr. 13.— (fournitures à part, environ Fr. 6.—).

Inscriptions. Auprès de notre président P. Bonard, 10, quai de l'Ecole de Médecine, tél. 5 34 76, jusqu'au **jeudi 15 janvier 1953**.

NEUCHÂTEL

AU CARTEL

Notre Cartel cantonal a eu connaissance des études en cours concernant la fusion des trois fonds de retraite du personnel de l'Etat. Il est utile que nous spécifions, à l'intention des collègues mal informés, qu'il ne s'agit point encore du projet que discutera le Conseil d'Etat. Les choses n'en sont pas là.

Les séances d'information ont eu lieu dans les diverses régions du canton et ont révélé partout la complexité du problème et les répercussions fondamentales que peut avoir telle ou telle modification sou-

haitée par certains collègues. Dès que le projet sera élaboré et officiellement discuté, nous pourrons en parler plus aisément.

Nous formons des vœux pour que cette année voie la mise en vigueur d'une loi qui donne satisfaction au plus grand nombre des serviteurs de la république neuchâteloise; et que le peuple leur soit aussi favorable qu'il l'a été en votant de récents crédits importants!

W. G.

ADMISSION

Cordiale bienvenue à Mlle Anna Gerber, institutrice à Vilars, admise dans la S.P.N. - V.P.O.D., section du Val-de-Ruz!

W. G.

COMMUNIQUÉ

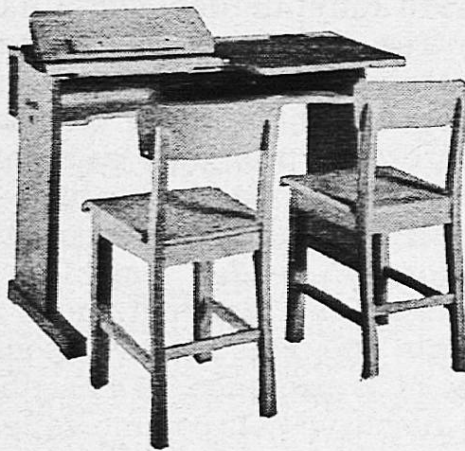
Instituteur bavarois, 25 ans $\frac{1}{2}$, cherche pour échange de correspondance français-allemand, un collègue suisse romand.

Désire un philatéliste. Aime voyager en scooter.

Désire discuter problèmes de la radio-scolaire et des films scolaires.

S'adresser au soussigné.

G. Delay, président S.P.R.



Hunziker Söhne THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs**,
tables d'écoliers
à des conditions avantageuses

Demandez nos offres!

Pour dames, messieurs et enfants,
un choix incomparable parmi les
meilleures marques suisses.

Chaussures Kurth

NEUVEVILLE
GENÈVE
NEUCHÂTEL
LANDERON

FRIBOURG
LA CHAUX-DE-FONDS
AARBOURG
MONTREUX



Partie pédagogique

ATTITUDES DEVANT L'INFIRMITÉ

Dr William C. MENNINGER,

Président de l'Association des psychiatres américains

Résumé de la conférence donnée le 9 novembre 1949 devant l'assemblée annuelle de la « National Society for Crippled Children and Adults » à New-York, et reproduite dans le numéro de décembre 1949 de la revue « The Crippled Child ».

Généralités : Les sentiments — affections, haines, foi, espoir, succès, déceptions — forment le ressort vital de notre existence. A chaque instant, nous réagissons affectivement à l'égard des gens et des choses, c'est-à-dire de notre entourage, et nous devons nous adapter, ou nous réadapter, dans la mesure où nos aptitudes et notre ressort le permettent, aux circonstances, aux difficultés et aux problèmes de notre existence.

Dès que, sur le plan affectif, intellectuel ou physique, les moyens d'un individu sont restreints, cette adaptation continuelle devient plus difficile. La difficulté en est encore fortement accrue si l'individu diminué se heurte à l'incompréhension de son entourage.

Les réactions affectives d'un individu diminué dépendent dans une très large mesure de l'attitude rencontrée chez ceux qui forment son entourage. Si nous voulons réellement arriver à comprendre un infirme, il faut commencer par scruter nos propres sentiments à son égard et surtout les réactions affectives que sa présence provoque en nous.

Un sentiment ne s'exprime pas uniquement par le langage. Le visage, les gestes, le comportement peuvent avoir une influence beaucoup plus grande que les paroles ou les actions, et rendre sensible à autrui un sentiment que nous cherchons à dissimuler. Souvent, nous éprouvons à l'égard des infirmes des sentiments que nous nous refusons d'admettre et dont nous ne nous expliquons ni la présence, ni l'origine. Plusieurs de nos réactions sont nettement négatives et, comme telles, elles infligent à l'infirmes un fardeau affectif supplémentaire.

Quelques réactions courantes à l'égard des diminués physiques :

Devant un individu dont l'infirmité est apparente, notre réaction immédiate est de le trouver différent de nous-mêmes, ce que nous manifestons par des sentiments variés.

a) **La curiosité** est peut-être la réaction la plus générale, et elle s'apparente à l'intérêt que suscitent les phénomènes exposés dans les foires. Une personne cultivée se sentira gênée par son propre désir de ne rien perdre du spectacle, tandis qu'une personne moins développée ne saura pas réfréner sa curiosité des choses morbides.

b) **La pitié** se manifeste souvent lorsqu'une souffrance est discernée, mais sans être comprise. L'observateur ne se sent pas responsable et n'a pas l'intention de remédier à une détresse qu'il se croit impuissant à soulager. C'est une espèce de politique de non-intervention.

c) **La sollicitude** exagérée est aussi très fréquente, surtout dans la famille d'un infirme. Dans la majorité des cas, cette attitude est une attitude compensatoire. Elle trahit un effort excessif d'altruisme, qui sert à déguiser des sentiments censurés, parce que tout à fait inacceptables à la conscience. Par là, on cherche à nier une répugnance inconsciente, à bannir un sentiment d'hostilité envers un infirme, un proche parent, par exemple. L'hostilité d'une partie de nous-mêmes est tenue en échec par l'autre partie de nous-mêmes qui adopte l'attitude opposée. Un comportement semblable se révèle souvent dans la manière dont certaines personnes déterminent le montant des sommes qu'elles consacrent à la charité : elles donnent autant qu'il faut pour apaiser leur conscience, mais ne s'inquiètent nullement du besoin réel.

d) **Le malaise** ou la gêne s'empare de bien des gens lorsqu'ils se trouvent en contact avec un infirme. Ils reconnaissent franchement qu'ils éprouvent ce sentiment, mais ne se l'expliquent pas. C'est là une forme bénigne de la réjection.

e) **La répugnance** ou la réjection totale est probablement beaucoup plus fréquente qu'on ne le croit. Rares sont les personnes qui ont assez de franchise pour avouer un tel sentiment. On peut fort bien reconnaître qu'une pareille attitude est déraisonnable, et ne pas arriver, en dépit de toute sympathie, à modifier cette attitude.

f) **La peur** peut agir dans deux directions différentes. Certains ressentent l'infirmité d'un tiers comme une vague menace à leur propre égard. Nous nous sentons mal assurés devant l'inconnu, et l'infirmes nous apparaît comme un individu étrange et inconnu. Son contact produit en nous une inquiétude, une angoisse.

D'autres redoutent le contact d'un infirme, parce qu'ils sont douloureusement conscients de leur maladresse. Ils craignent de dire, de faire quelque chose qui soit déplacé, voir blessant.

g) **La sympathie éclairée** est heureusement de plus en plus fréquente : c'est la seule attitude positive. La plupart des gens normaux sont capables de sympathie. Mais pour qu'ils arrivent à comprendre les infirmes, il faut qu'ils soient préalablement informés, instruits. Le sens commun ne suffit pas à élucider des problèmes aussi compliqués. Il y faut un sens peu commun, et c'est aux psychiatres, psychologues, et à tous les spécialistes de ces questions qu'incombe le devoir de fournir au public les bases nécessaires au développement de leur compréhension.

Ceux qui s'occupent professionnellement d'infirmes doivent avant tout conserver une attitude scientifique, c'est-à-dire non affective ou neutre du point de vue affectif. Leur attitude initiale se modifiera à mesure que leur expérience augmente. Elle aboutit souvent à un sentiment d'admiration et de respect.

Explication de nos réactions à l'égard des diminués physiques :

Ces types de réaction, dont tant sont si souvent fortement préjudiciables aux infirmes, répondent à deux explications connexes. L'une est relativement simple l'autre, beaucoup plus complexe, mais très importante pour le travail de réintégration des infirmes dans la société.

a) Nous subissons tous l'illusion que le corps et la personne ne font qu'un. Dans un sens, tel est bien le cas, du moins jusqu'au terme de la vie. Mais, nous supposons constamment aussi que lorsque nous apercevons l'enveloppe physique, nous voyons devant nous toute la personne. Or, les rapports humains fondamentaux dépendent de l'interaction affective réciproque des personnes, et non de celle des apparences extérieures. Mais, nos impressions visuelles sont si fortes que nous oublions qu'en face de nous nous ne voyons que l'enveloppe d'un homme, et non l'homme lui-même. En attribuant plus d'importance à la personne des infirmes, on arriverait sans aucun doute à les mieux comprendre et leur réadaptation irait plus loin.

b) Ensuite il nous faut nous débarrasser d'une seconde illusion, celle de voir en l'homme un être rationnel. Une bonne partie de notre personnalité échappe à la conscience et à son autorité. L'inconscient comprend toutes les acquisitions du début de l'existence, première éducation reçue des parents, rapports affectifs avec eux, expériences de la petite enfance, et il devient le réservoir d'innombrables désirs et sentiments primitifs, asociaux, qui y sont refoulés parce qu'ils sont inconciliables avec les exigences de la vie de société et inacceptables à la conscience. Mais, l'inconscient est aussi la source de forces psychiques qui nous procurent l'énergie nécessaire au maintien de notre activité.

L'une de ces forces est l'instinct d'agression, qui dans sa forme pure et la plus primitive s'exprime par la haine et le besoin de destruction. Au cours d'un développement normal, il fusionne avec un autre instinct, celui qui tend à l'amour et cette fusion se manifeste par de l'initiative, de l'énergie, une attitude positive et des succès. Toutefois, l'instinct d'agression réussit souvent à s'exprimer malgré tout sous forme de ressentiment, de répugnance ou de sentiments hostiles.

Au cours de son premier développement, l'enfant éprouve des sentiments d'hostilité, par exemple pour un frère, une sœur, l'un des parents ; ces sentiments et beaucoup d'autres impulsions doivent être tenus en échec. Ils sont refoulés dans l'inconscient, et l'individu plus tard n'en aura souvent plus aucun souvenir. Mais, ces refoulements peuvent dans certaines circonstances trouver un moyen d'expression déguisée. L'individu maintient l'équilibre en neutralisant une poussée instinctive par une autre, de direction opposée. Cela crée une tension que l'individu ne s'explique pas. Il en va ainsi dans les manifestations d'une sollicitude exagérée, où joue un mécanisme compensatoire pour arriver à dominer — et à désavouer — une hostilité refoulée, mais toujours puissante.

Deux autres explications viennent compléter ce tableau.

c) Nous portons en nous l'image inconsciente de notre personne totale, c'est-à-dire complète, ce qui implique que toutes les parties de notre corps sont valides et fonctionnent normalement. Par conséquent la perte ou la mutilation d'une partie du corps ne nous porte pas seulement une atteinte physique, mais un choc psychologique,

extrêmement important. La personne se sent tout à coup incomplète. La vue d'un infirme comporte souvent pour une personne valide une menace inconsciente dirigée contre elle-même, contre sa propre intégrité, et cette menace a un caractère tout à fait réel, psychologiquement parlant, bien qu'elle soit absolument irrationnelle. Là se trouve l'origine de ce sentiment de dégoût, de réjection ou d'angoisse dont nous avons parlé plus haut.

d) Une autre explication remonte aux premiers rapports qui s'établissent entre le petit garçon et ses parents. Dans la recherche de sensations agréables, chaque enfant trouve de la satisfaction à manipuler ses organes génitaux. Il apprend aussi très vite que ce genre de satisfaction est fortement désapprouvé par ses parents et comme il manque de discernement, une analogie s'établit entre les objets que ses parents lui enlèvent, parce qu'ils ne veulent pas qu'il s'amuse avec eux, et la réprobation mentionnée : l'enfant redoute le châtiment qui le priverait d'une partie vitale de lui-même, qu'il n'arrive pas à discerner des objets étrangers qui lui procurent aussi du plaisir, et qu'on soustrait à sa présence. Cette crainte du châtiment qui le priverait d'une partie vitale de lui-même peut laisser dans son inconscient une marque indélébile et continuer à influencer l'individu lorsqu'il est adulte. D'où probablement cette crainte inexplicable de subir un accident et de perdre une partie de son corps, et cette angoisse devant un infirme. Il est impossible d'expliquer si brièvement et de façon convaincante des mécanismes psychologiques aussi compliqués. Mais, il est utile de les signaler puisque nous devons chercher à comprendre les sentiments irrationnels que la présence d'un infirme peut susciter en nous, et dont l'effet positif ou négatif a pour lui une si grande importance au moment de sa réadaptation sociale et professionnelle.

Réactions des infirmes à notre égard.

L'infirmes ressent très vivement le fait qu'il est « différent » des autres, et que par conséquent il n'a pas le bénéfice de chances égales. Il souffre d'un handicap initial dans la société, dans ses affections, dans ses activités, en un mot, partout. Par conséquent, nous devons le soutenir tout spécialement.

a) **L'enfant** né infirme se trouve devant un problème considérable : il souffre non seulement de sa déficience physique, mais toute son éducation risque de se faire dans un monde étrange et irréel. Il n'est que de penser à la dislocation du programme scolaire, à l'absence de contacts et de jeux avec des camarades d'âge ou de classe. Il faut y remédier en essayant de lui procurer une éducation aussi normale que possible, accompagnée de contacts sociaux enrichissants et de jeux variés, tout en s'efforçant de faire accepter à l'enfant son fauteuil roulant ou ses supports comme une partie de lui-même, et en développant en lui toutes les aptitudes qui lui permettront de trouver de réelles compensations aux obstacles rencontrés dans ses activités physiques ou motrices. Il faut l'aider à trouver ces deux assises d'une bonne santé mentale : le contentement et la sécurité d'une existence envisagée avec objectivité.

b) **L'adulte**, qui se trouve brusquement privé d'un membre ou d'un sens, après une période de vie normale, éprouve un choc psychologique dont la violence ne peut être estimée que par ceux qui l'ont subi. Or, l'échec des tentatives de réadaptation physique et sociale peut être dû bien davantage aux craintes et aux doutes, c'est-à-dire aux facteurs psychologiques qu'aux facteurs physiques proprement dits. D'autre part cette réadaptation ne peut se faire qu'avec le concours d'un très grand nombre de personnes : outre les spécialistes, la collaboration de la famille, des employeurs, c'est-à-dire de tout le « milieu » où l'infirmes opère sa réadaptation est primordiale. L'opinion publique continue à être négative devant l'infirmité. Il incombe donc à tous les spécialistes de l'infirmes, de l'éduquer. On continue à leur témoigner de la pitié, au lieu de leur fournir des occasions pratiques de travail et de réadaptation. La statistique a pu prouver abondamment, après deux guerres, que lorsque l'infirmes a une occupation qui lui convient, le produit de son travail est supérieur à celui de ses camarades indemnes dans les mêmes conditions ; le taux des accidents est inférieur (ils sont plus prudents) et les mutations moins fréquentes (ils restent généralement à leur poste).

Conclusions :

Il faut considérer l'homme comme un être irrationnel, mais éduvable. Il n'y a aucune raison de nous laisser dérouter par ce phénomène ni de nous considérer vaincus par eux. L'homme change, à mesure qu'il voit plus clair en lui-même et qu'il comprend mieux les autres. Puisque la vie affective et le bien-être général des infirmes dépend à un tel point des attitudes qu'ils rencontrent dans leur milieu, il nous faut faire un grand effort pour informer et pour éclairer le public. Rappelons-nous toujours que le corps n'est que l'enveloppe de la personne, et que ni le bonheur, ni la valeur de l'homme ne dépendent nécessairement de la perfection de cette enveloppe.

Enfin, il faut toujours essayer d'être aussi objectif que possible, et accepter les situations telles qu'elles sont. L'infirmes aussit doit s'efforcer au réalisme et apprendre à voir les choses en face, sans faiblesse mais sans illusions dangereuses. Dans cette lutte, nous pouvons l'aider énormément.

L'infirmité ne doit être ni ignorée, ni surestimée. N'imitons ni la politique de l'autruche, ni le faux optimisme de Polyanna. Notre responsabilité consiste à donner aux infirmes des possibilités qui puissent devenir réalité.

Plus que jamais, nous devons continuer à nous développer nous-mêmes en augmentant nos aptitudes, en enrichissant notre vie affective, en cherchant à mieux comprendre et en regardant nos responsabilités en face. Faute de quoi, c'est nous qui serons les infirmes.

A chaque âge son journal. Pour les petits : « Cadet Roussel », pour les moyens : « L'Ecolier Romand », journal gai et varié comme l'arc-en-ciel, pour les grands : « Caravelle », le journal de celles et ceux qui vont entrer dans la vie.

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



Conditions de faveur pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle

Visitez la vaste Exposition des
AMEUBLEMENTS STE LUCE S. A.

Grande variété de modèles
Des prix et des conditions qui vous agréeront

LAUSANNE

Petit-Chêne 27

Galleries Ste Luce

Où passer de belles vacances?

**M.
O.
B.**

EN VOITURE POUR LA RÉGION DES MONTE-PENTES!

Tous les dimanches : par tous les trains avant 8 h. du matin, dès le 16 novembre: Montreux-Château-d'Oex Fr. 5.20, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 6.80

Tous les jeudis : par le train de 8 h. 44 de Montreux, dès le 20 XI. Montreux-Château-d'Oex Fr. 6.10, Montreux-Gstaad/Saanenmöser 7.90.

RENSEIGNEMENTS : GUICHET M. O. B., MONTREUX, TÉLÉPHONE 6.28.54

Skieurs! La station des champions

Pistes dans un cadre grandiose

**Ski-lift
Patinoire**

LES DIABLERETS

par le

CHEMIN DE FER A. S. D.

Samedis et dimanches :

Au départ d'Aigle, billet de sports Fr. **4.30**, enfants Fr. **2.15**

Les Paccots s/Châtel-St-Denis

HOTEL DENT DE LYS

L. Chassot propr.

Prix pour écoles

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.